

Case postale 45
1636 Broc**Organisation de l'Année scolaire 2020-2021 à l'AES Timoun**

Chers parents,

Nous vous remercions de votre confiance.

Afin de permettre à l'équipe socio-éducative et à la commission intercommunale de l'AES d'organiser la prochaine année scolaire dans les meilleurs délais, **nous vous remercions de remplir la partie qui convient** et de **transmettre** la feuille signée à la Responsable de l'AES pour le **12 juin 2020** :

- Soit par e-mail à aes.timoun@gmail.com ;
- Soit par courrier à Accueil extrascolaire, Case postale 45, 1636 Broc ;
- Soit en la déposant à l'Accueil extrascolaire pendant les horaires d'ouverture

CAS N°1 : Poursuite de la collaboration avec l'AES Timoun (sinon, aller à la page 4)

Nom et Prénom de l'enfant _____ Degré de scolarité en 2020-2021 : ____ H

E-mail des parents _____ Téléphone(s) _____

Revenu annuel du foyer parental en frs	Pour tarif A	Pour tarif B	Pour tarif C	Pour tarif D
	Jusqu'à 30'000.-	De 30'001.- à 60'000.-	De 60'001 à 99'999.-	100'000.- et plus
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pour être appliqués, les tarifs A à C nécessitent un justificatif.

Enseignant(s) _____ Téléphone(s) _____

(si l'enseignant est inconnu à ce jour, à transmettre dès que possible)

Médecin traitant _____ Téléphone(s) _____

Dentiste traitant _____ Téléphone(s) _____

En cas de changement de situation personnelle depuis la réalisation de votre contrat initial (Renseignements généraux, information sur la santé de votre enfant, changement de situation familiale ou de revenus, etc.), nous vous remercions de transmettre les nouvelles données à la Responsable de l'AES ou de solliciter un entretien.

Pour rappel, l'e-mail de l'AES est : aes.timoun@gmail.com

Case postale 45
1636 Broc

1. Renouvellement de l'inscription de votre enfant

(sur la base du contrat d'inscription initial précédemment établi)

Mon enfant fréquentera l'accueil (cochez ce qui convient)

- De manière régulière = de la même façon toutes les semaines de la période scolaire
- De manière irrégulière = placement à l'accueil en fonction des horaires irréguliers des parents
→ Horaires à transmettre au plus tard le 15 du mois en cours pour le mois suivant.

Selon le nouveau règlement intercommunal, pour assurer un suivi de qualité, un bloc minimum par semaine est obligatoire.

Merci de remplir d'une croix vos besoins réels pour votre enfant, nous ferons le nécessaire pour que le maximum de bloc ouvre.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Bloc 1 (matin de 6.45 – 7.50 h)					
Bloc 10 (alternance matin de 7.50 – 11.30 h)					
Bloc 2 (midi de 11.30 – 13.15 h)					
Bloc 20 (alternance ap.-midi de 13.15 – 15.05 h)		*		*	
Bloc 3 (après-midi, 15.05 – 18.15 h)					

	Blocs ouverts (confirmation d'ouverture définitive du bloc le 20 mai 2020)
	Blocs fermés
*	Blocs ouverts en fixe si l'effectif le permet

2. Autorisation photo

Dans le cadre des activités de Timoun, des photographies peuvent être réalisées par l'équipe socioéducative. Nous sollicitons donc votre autorisation pour l'utilisation de ces photos représentant votre enfant.

Placer une croix dans les cases

Utilisation	D'accord	Pas d'accord
Utilisation de photographies pour des communications aux parents des enfants fréquentant Timoun	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Utilisation de photographies pour affichage dans les locaux de l'AES	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Utilisation de photographies pour insertion dans le bulletin scolaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Utilisation de photographie pour communication sur Timoun sur les sites internet des communes Broc-Botterens	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Utilisation de photographies pour communication sur Timoun dans des articles de journaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Case postale 45
1636 Broc

3. Autorisation de prise en charge de votre enfant à la sortie de l'AES

Si vous souhaitez qu'une connaissance prenne en charge votre enfant à la fin de sa présence à l'AES, nous vous demandons de nous en informer par écrit. Toute personne autorisée, mais inconnue de l'équipe socio-éducative, devra présenter un justificatif d'identité.

Liste des **personnes autorisées** à prendre en charge votre enfant :

Nom : _____ Prénom : _____ Téléphone : _____

Nom : _____ Prénom : _____ Téléphone : _____

Nom : _____ Prénom : _____ Téléphone : _____

Nom : _____ Prénom : _____ Téléphone : _____

Nom : _____ Prénom : _____ Téléphone : _____

En cas de besoin ponctuel en cours d'année scolaire, il sera nécessaire d'en informer l'équipe socio-éducative et de remettre un mot écrit avec l'identité de la personne prenant en charge votre enfant en temps voulu.

4. Autorisation de départ seul(e) de votre enfant à la fin du bloc 3

J'**autorise** mon enfant à quitter l'AES seul à la fin de son temps de présence. Horaire : _____

Je **n'autorise pas** mon enfant à quitter l'AES seul à la fin de son temps de présence.
En cas de besoin ponctuel, une demande d'autorisation exceptionnelle devra être transmise à l'équipe socio-éducative en temps voulu.

5. Patrouilleurs scolaires

Si votre enfant est amené à réaliser des patrouilles scolaires le midi (7-8H) :

J'**autorise** mon enfant à rejoindre seul l'AES après la patrouille et à quitter l'AES seul pour aller au point de patrouille.

Je **n'autorise pas** mon enfant à quitter l'AES seul.
En cas de besoin ponctuel, une demande d'autorisation exceptionnelle devra être transmise à l'équipe socio-éducative en temps voulu.

Commentaires : _____

Case postale 45
1636 Broc

NOM et PRENOM des représentants légaux : _____

Par ma signature,

- je certifie que tous les renseignements donnés sont valables et actuels,
- je certifie avoir pris connaissance des règlements de portée générale et d'application de l'AES Timoun
- je confirme ainsi mon souhait pour l'année 2020-2021 :

Lieu : _____, le _____ / 2020 Signatures _____

CAS N°2 : Fin de la collaboration avec l'AES Timoun**Dédite de l'inscription de votre enfant** (sur la base du contrat d'inscription initial précédemment établi)

Mon enfant ne viendra plus à l'AES Timoun à la rentrée scolaire d'août 2020.

Nom et Prénom de l'enfant _____Nous vous demandons de retourner ce document pour le **12 juin 2020** au plus tard dans l'enveloppe jointe.

NOM et PRENOM des représentants légaux : _____

Par ma signature,

- je certifie que tous les renseignements donnés sont valables et actuels
- je confirme ainsi mon souhait pour l'année 2020-2021 :

Lieu : _____, le _____ / 2020 Signatures _____